



COMMENTAIRES DES MILIEUX - Services de garde et apprentissage des jeunes enfants : Adopter une formule intégrée

**Robin McMillan, consultante principale
Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, Canada**

(Publication sur Internet le 8 avril 2010)

Perspective service

Pourquoi intégrer les services de garde pour les enfants d'âge préscolaire à l'école? La réponse est claire. Le rapport de l'OCDE *Petite enfance, grands défis II : éducation et structures d'accueil*¹ suggère aux gouvernements d'offrir aux parents qui travaillent un système de services à la petite enfance plus cohérent. Cette recommandation découle de recherches révélant que les pays qui confient à un seul et même ministère ou organisme les dossiers de la garde et de l'apprentissage des jeunes enfants offrent en général des services de qualité supérieure, mieux coordonnés et davantage axés sur des buts pour les petits de 0 à 6 ans. De nombreuses conclusions d'études longitudinales et d'expériences de moindre envergure ayant fait l'objet de suivis à long terme² prouvent les effets positifs immédiats et durables de la prestation de tels services sur l'acquisition du langage, le développement cognitif et le rendement scolaire.

Pourquoi alors les services à la petite enfance sont-ils gérés séparément au Canada, comme dans beaucoup d'autres pays d'économie libérale?

Cette façon de procéder tient au fait, qu'historiquement, les pays anglo-américains ont établi deux systèmes différents pour la « garde » et l'« éducation ». Au XVIII^e siècle sont apparus des établissements de soins pour les enfants abandonnés ou maltraités comme mesure de protection sociale. Au siècle suivant, des « écoles enfantines ou maternelles » ont été fondées pour répondre au besoin des familles aisées qui souhaitaient offrir une éducation préscolaire à leurs enfants en dehors du milieu familial.³

Lorsque les femmes sont entrées en grand nombre sur le marché du travail pendant et après la Seconde Guerre mondiale, la demande de services de garde s'est accrue. Les enfants des mères au travail n'étaient ni abandonnés, ni maltraités, mais avaient besoin de soins de qualité. Les parents souhaitent maintenant combiner la « garde » et l'« éducation » de leurs enfants. Les gouvernements des pays scandinaves ont adapté les services à la petite enfance à ces nouveaux besoins, mais de nombreux autres pays développés ont conservé la distinction entre ces deux éléments. Au lieu de suivre l'exemple scandinave et d'établir un organe central pour gérer à la fois les services de garde et l'éducation des jeunes enfants, ces derniers ont confié le dossier de la « garde » à

leur ministère de la Santé ou des Services sociaux et celui de l'« éducation » à leur ministère de l'Éducation.

Alors que l'Europe a adopté un nouveau système intégré, le Canada, quant à lui, est en retard dans ce domaine. S'il en est ainsi, c'est notamment parce que le gouvernement considère l'éducation et la garde des jeunes enfants comme une responsabilité privée qui revient aux parents. Incombe-t-il à l'État d'assurer l'éducation préscolaire ou appartient-il aux parents de le faire? La réponse du gouvernement à cette question a déterminé la manière dont chaque pays a décidé de gérer la garde et l'apprentissage de ses jeunes citoyens⁴. Tandis que de nombreux pays jouissent d'un système intégré qui favorise davantage l'apprentissage continu, le Canada n'a guère progressé à cet égard. Le manque de leadership national tient en grande partie au fait que la garde et l'éducation des jeunes enfants relèvent des autorités provinciales. Le résultat du manque de cohérence et de la fragmentation des services pour les enfants et les familles apparaît clairement dans l'approche hétérogène du Canada à l'égard de l'éducation des jeunes enfants.

Quelques systèmes intégrés émergent actuellement un peu partout au pays, notamment en Ontario, où un nouveau programme intitulé *L'apprentissage à temps plein des jeunes enfants âgés de 4 et 5 ans* sera lancé d'ici 2015. Ce modèle intégré amènera les éducateurs de la petite enfance à collaborer avec les enseignants de la maternelle pour assurer la garde et l'éducation d'un groupe d'enfants.

En Ontario, alors que les conseils scolaires anglophones s'apprêtent à mettre en œuvre ce modèle, on note que tous les conseils scolaires de langue française offrent déjà des programmes éducatifs à temps plein aux jeunes enfants. Cette formule intégrée d'apprentissage à temps plein pour les enfants de 4 et de 5 ans repose sur la conviction que plus les enfants sont exposés jeunes au français, meilleures sont leurs chances d'acquérir et de développer des habiletés langagières solides. Font partie intégrante de cette approche l'établissement et le maintien de liens étroits entre les garderies et les écoles de langue française. Améliorer la prestation des programmes à temps plein d'éducation des jeunes enfants et répondre au besoin de matériel et de ressources d'excellente qualité pour appuyer l'apprentissage constituent les interventions clés de l'*aménagement linguistique* pour les jeunes enfants.⁴

Des projets pilotes réalisés en Ontario pour vérifier cette formule se sont avérés concluants. Parmi eux figure le Toronto First Duty (TFD), un programme modèle lancé en 2001 qui poursuit de vastes objectifs en matière de soutien aux parents et au développement de l'enfant et vise à offrir des services à la petite enfance intégrés et accessibles à tous. En ce qui a trait aux réalisations, des comparaisons effectuées pendant le déroulement du projet entre les collectivités qui ont mis le TFD à l'essai et les autres ont révélé que chacun des cinq centres où le modèle était implanté ont accompli des progrès sur le plan de l'intégration des services et de la qualité des programmes. La formule a également eu des effets positifs sur le développement socio-affectif des enfants et sur l'engagement des parents à l'égard de l'école et de l'apprentissage.⁵

Il existe également à l'Île-du-Prince-Édouard un programme à temps plein intégrant la garde et l'apprentissage des jeunes enfants dans le système d'éducation. En 2010, la province offrira des classes de maternelle à temps plein en milieu scolaire. Une équipe composée de représentants du ministère de l'Éducation, des conseils scolaires, du secteur de la petite enfance et des organismes partenaires travaille actuellement à transférer le programme de la communauté au système scolaire.

Au Québec, le gouvernement fournit un grand soutien à l'éducation des jeunes enfants, notamment en subventionnant les centres de la petite enfance sur tout le territoire de la province et en abaissant à 7 \$ les frais de garde quotidiens exigés des parents. Il n'a cependant pas encore manifesté son appui à l'intégration du secteur de la petite enfance et du système scolaire. Les enfants québécois ne sont pas tenus d'aller à l'école avant d'avoir six ans. Avant l'âge scolaire, la plupart fréquentent des centres de la petite enfance ou des garderies.

Pour que soient réalisés des progrès considérables en vue de l'implantation d'un système intégré, les hauts dirigeants doivent intervenir et ce, à tous les paliers de gouvernement. Les défenseurs des droits de l'enfant au Canada ont réclamé la nomination d'un commissaire national à l'enfance. C'est également l'une des recommandations qui figuraient dans le rapport de l'étude sur les droits de l'enfant au Canada intitulé *Les enfants : des citoyens sans voix*⁶ déposé en 2007 par un comité du Sénat. En plus de se pencher sur des questions telles que les droits de l'enfant, le commissaire pourrait aider à former un cadre de référence national pour ouvrir la voie à l'intégration des services de garde et d'apprentissage des jeunes enfants au système d'éducation.

Combien de temps faudra-t-il à des pays comme le Canada pour adopter un système entièrement intégré? Voilà une question à laquelle il est difficile de répondre. Entre-temps, des étapes importantes sont franchies qui permettront d'obtenir pour le Canada des données et des résultats d'études sur les raisons pour lesquelles une telle formule devrait être adoptée.

RÉFÉRENCES

1. OCDE. *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*. Paris, France : OCDE; 2006.
2. Barnett WS. Services à la petite enfance et impacts sur ceux de deux à cinq ans. Commentaires sur les articles de McCartney, Peisner-Feinberg, et Ahnert et Lamb. In: Tremblay RE, Barr RG, Peters RDeV, eds. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [sur Internet]. Montréal, Québec: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants; 2004:1-5. Disponible sur le site: <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/BarnettFRxp.pdf>. Page consultée le 15 mars 2010.
3. Bennett J. Les systèmes éducatifs et de garde de la petite enfance dans les pays de l'OCDE : une question de tradition et de gouvernance. In: Tremblay RE, Barr RG,

- Peters RDeV, Boivin M, eds. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [sur Internet]. Montréal, Québec: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants; 2009:1-6. Disponible sur le site: <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/BennettFRxp.pdf>. Page consultée le 15 mars 2010.
4. Gouvernement de l'Ontario. Ministère de l'éducation. *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario : Pour l'éducation en langue française*. Toronto, ON : Ministère de l'éducation. Gouvernement de l'Ontario. Disponible sur le site : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/linguistique/linguistique.pdf>. Page consultée le 15 mars 2010.
 5. Corter C, Bertrand J, Griffin T, Endler M, Pelletier J, McKay D. *Toronto First Duty Starting Gate Report: Implementing integrated foundations for early childhood*. Toronto, ON: Toronto First Duty Project; 2002. Available at: http://www.toronto.ca/firstduty/sg_report.pdf. Accessed March 11, 2010.
 6. Parlement du Canada. Comité sénatorial permanent des droits de la personne. *Les enfants : Des citoyens sans voix. Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants : Rapport final*. Ottawa, ON : Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Parlement du Canada; 2007. Disponible sur le site : <http://www.parl.gc.ca/39/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/huma-f/rep-f/rep10apr07-f.pdf>. Page consultée le 6 avril 2010.

Pour citer ce document :

McMillan R. Commentaires des milieux - Services de garde et apprentissage des jeunes enfants : Adopter une formule intégrée. In: Tremblay RE, Barr RG, Peters RDeV, Boivin M, eds. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [sur Internet]. Montréal, Québec: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants; 2010:1-4. Disponible sur le site: <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/McMillanFRps.pdf>. Page consultée le [insérer la date].

Copyright © 2010

Ce « Commentaires des milieux » est financé par le Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants (CEDJE) et le Réseau stratégique de connaissances sur le développement des jeunes enfants (RSC-DJE).



RÉSEAU STRATÉGIQUE
DE CONNAISSANCES
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES

jeunes enfants